

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025

Le 02 Juillet 2025 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Sospel, dûment convoqué le 26 Juin 2025 s'est réuni en mairie place St Pierre sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI Maire de Sospel.

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	x				
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO		x	x	Jean-Mario LORENZI	
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Marianne GERMANO ORFAO	
Véronique TROCH		x			
Nicolas CROO		x	x	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHÉ		x	x	Renaud DETOEUF	
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

Nomination du secrétaire de Séance - Approbation du compte-rendu du 10 Avril 2025

Secrétaire de Séance : M. le Président propose de nommer un secrétaire de séance.
M. Lucas CHAREF est désigné par le Conseil, il procède à l'appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Président demande si le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaires, il le soumet au vote.

Le procès- verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés 24 voix pour

1) Délibération 2025-02-07-01 Convention de financement de projet avec la fondation Princesse Charlène de Monaco et Natation Azur

Rapporteur : Christophe BRUNENGO

Son rapporteur expose au Conseil que, comme les années précédentes, la Fondation Charlène de Monaco apporte une participation financière à la commune pour soutenir l'apprentissage de la natation par le biais de cours de natation aux scolaires durant les mois de juin et de septembre par l'association Natation Azur.

Cette aide pour 2025, s'élève à 18 800 € pour un coût total du projet s'élevant à 64 400 €

Ce dossier ne suscitant ni question ni remarque, il est soumis au vote par son rapporteur.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation Charlène de Monaco et l'association Azur Natation.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix pour

2) Délibération 2025-02-07-02 Signature d'une convention d'objectifs et de moyens relative à la cogestion de la piscine municipale.

Rapporteur : M. Christophe BRUNENGO

Son rapporteur expose que comme l'année précédente, la commune souhaite signer une nouvelle convention de cogestion de la piscine municipale pour la saison 2025 avec l'association Natation Azur.

Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ni suscitant ni question ni remarque, il le soumet au vote :

le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix pour

3) Délibération 2025-02-07-03 Signature d'une convention tripartite avec le Département des Alpes Maritimes, le collège Jean Medecin et la commune dans le cadre des Baroquiales 2025

Rapporteur : M. Christophe BRUNENGO

Son rapporteur expose au Conseil que dans le cadre du festival des Baroquiales, la Mairie souhaite pouvoir bénéficier, comme les années précédentes, des locaux du collège, afin d'héberger les artistes dans les deux étages de l'internat, avec la participation financière prise en charge par l'organisateur du festival.

Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ni suscitant ni question ni remarque, il le soumet au vote :

le Conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix pour

4) Délibération 2025-02-07-04 Subvention à l'OCCE Ecole Primaire

Rapporteur : Mme Marianne GERMANO ORFAO

Son rapporteur informe le Conseil que le dossier de demande de subvention pour l'Office Central des Coopératives Educatives de l'école primaire de Sospel, n'a pas pu être présenté dans les délais pour l'attribution des subventions lors du Conseil municipal du 10 avril 2025. Son rapporteur demande au Conseil, en complément des subventions attribuées, d'allouer la somme de 6 000 € à l'OCCE pour soutenir les activités en milieu scolaire. Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ni suscitant ni question ni remarque, il le soumet au vote :
Le Conseil municipal autorise le versement de cette subvention à l'OCCE.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix pour

5) Délibération 2025-02-07-05 Signature d'un bail de location du droit de chasse sur les biens communaux avec la société de chasse, la St Hubert

Rapporteur : M. Jean-Mario LORENZI

Son rapporteur expose au Conseil que l'actuel bail accordé à la société de chasse est devenu caduque. La société de chasse a sollicité la mairie pour un renouvellement du bail pour 9 ans avec un loyer fixé à 500 € annuel. Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ne suscitant ni question ni remarque, il le soumet au vote :
le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer ce bail avec la société de chasse la St Hubert de Sospel.

Votes : Majorité des membres présents et représentés 23 voix pour et 1 contre (Mme Eliane CAMOSSETTO MUNOZ)

6) Délibération 2025-02-07-06 Entretien des routes départementales et communales secteur MENTON/ROYA/BEVERA-Convention constitutive d'un groupement de commandes de travaux

Rapporteur : M. Michel POGGI

Son rapporteur expose au Conseil que compte tenu du contexte économique il convient de rationaliser les dépenses d'entretien des voiries en mutualisant les marchés d'entretien dans le cadre d'un groupement de commandes. Une convention concernant la constitution d'un groupement de commandes de travaux entre le Département et les communes qui le souhaitent situées sur le territoire Menton-Roya-Bévéra est soumise à la signature. Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, il le soumet au vote :
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les termes de la convention

Votes : Unanimité des membres présents et représentés : 24 voix pour

7) Délibération 2025-02-07-07 Vente de la parcelle J 706

Rapporteur : M. Michel POGGI

Son rapporteur expose au Conseil que la commune a été sollicité par M. et Mme PALUSCI pour l'achat d'un terrain situé au col St Jean lieu-dit Aiguas d'un contenance de 780 m² pour un montant de 9 400 €.

Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ne suscitant ni questions, ni remarques, il le soumet au vote :

le conseil municipal autorise le Maire à procéder à la vente de ce terrain à M. et Mme PALUSCI

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix

8) Délibération 2025-02-07-08 Délibération portant sur une modification de la délibération du 20 décembre 2018 « Tarifs cimetière communal »

Rapporteur : Mme Eliane ALBIN

Son rapporteur expose au Conseil qu'à la demande de la Trésorerie de Menton, le Conseil est invité à supprimer dans les tarifs du cimetière, la taxe de 25,00 € concernant les frais d'enregistrement pour les opérations funéraires qui n'ont plus lieu d'exister.

Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, il le soumet au vote :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification de la délibération du 20 décembre 2018 par la suppression de la taxe de 25,00 € concernant les frais d'enregistrement.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix

9) Délibération 2025-02-07-09 Composition du conseil communautaire à compter de la prochaine mandature Nombre et Répartition des sièges

Rapporteur : M. Jean-Mario LORENZI

Son rapporteur expose au Conseil qu'en prévision de la prochaine mandature 2026-2032, la CARF s'est prononcée lors du Conseil communautaire du 03 juin 2025, sur une nouvelle répartition des sièges avec un total de 48 sièges avec le passage pour la commune de Sospel de 2 à 3 sièges.

Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ne suscitant ni questions ni remarques, il le soumet au vote :

Le conseil adopte à l'unanimité le nombre et la répartition des délégués, qui sera soumise à Monsieur le Préfet pour qu'il détermine par voie d'arrêté préfectoral cette répartition des sièges à appliquer lors de la nouvelle mandature

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix

10) Délibération 2025-02-07-10 Modification tableau des effectifs

Rapporteur : M. David BOUSSEAU

Son rapporteur expose au Conseil qu'afin de permettre de renforcer le personnel des services techniques en saison estivale, la commune peut faire appel à des saisonniers

Pour l'été 2025 il est envisagé de recruter 3 étudiants, mais seul 2 postes sont ouverts.

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs par la création d'un poste d'agent technique non permanent à temps complet.

Après l'exposé de son rapporteur, ce dossier ne suscitant ni question, ni remarque, il le soumet au vote :

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du tableau des effectifs afin de répondre aux besoins de service d'accroissement saisonnier d'activité.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés 24 voix

11) Questions diverses

A la demande du groupe Sospel Notre Pays (interlocutrice : Mme Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE) un point sur l'avancement du projet du pré St Gervais est fait.

M. le Maire prend la parole pour expliquer que le projet avance : le bail définitif est signé, le loyer est versé. Par ailleurs, les études effectuées sur la terre indiquent que celle-ci est particulièrement propice aux cultures prévues

Souhaitant une bonne soirée à tous les membres du Conseil et les remerciant de leur participation, Monsieur le Président informe que le 3 au matin à 8h, le Conseil est invité à faire la visite du nouveau bâtiment rénové au Bd de Verdun « la résidence d'autonomie » .

Il informe également des diverses manifestations à venir : ce week-end débute le festival des Baroquiales, puis aura lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'office de tourisme le vendredi 11 juillet et bien sûr les festivités du 14 Juillet.

M. Colson informe également le Conseil que les travaux de rénovation de la mairie principale avancent normalement. Des fresques ont été découvertes au dernier étage, il est question si possible d'en conserver au moins une partie.

La séance est close à **21h30**

Le Secrétaire de séance.